Fiche de renseignements

Remplir cette fiche avec le contrat ci-joint.

La vérification des pièces d’identité se fait de manière sécurisée. Consigner uniquement les renseignements nécessaires au dossier.

Service demandé

- ☐ Inhumation au cimetière Hamza
- ☐ Transport de la dépouille à l’étranger

Pays de destination

Renseignements sur la personne décédée

Nom de famille

Nom de famille à la naissance

Prénom

Lieu du décès

Date du décès

Heure du décès

- ☐ Sexe – féminin
- ☐ Sexe – masculin

Poids et unité de mesure

Lieu de naissance

Date de naissance

Nom de famille du père

Prénom du père

Nom de famille de la mère à la naissance

Prénom de la mère

Adresse

Complément d’adresse

Ville

Province

Code postal

- ☐ Présence d’un stimulateur cardiaque – oui
- ☐ Présence d’un stimulateur cardiaque – non
- ☐ État civil – marié(e)
- ☐ État civil – veuf ou veuve
- ☐ État civil – divorcé(e)
- ☐ État civil – séparé(e) légalement
- ☐ État civil – en union de fait
- ☐ État civil – célibataire

Nombre d’enfants

Nombre de fils

Nombre de filles

- ☐ Enfants résidant au Canada
- ☐ Enfants résidant hors du Canada

Identité vérifiée par (membre du personnel) · Personnel

Fiche de renseignements

Renseignements sur le conjoint ou la conjointe

Nom de famille

Nom de famille à la naissance

Prénom

☐ Sexe – féminin

☐ Sexe – masculin

Lieu de naissance

Date de naissance

Adresse

Complément d’adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Courriel

Nom de famille du père

Prénom du père

Nom de famille de la mère à la naissance

Prénom de la mère

Date du mariage

Lieu du mariage

Date du divorce

Date du décès

☐ État civil – marié(e)

☐ État civil – veuf ou veuve

☐ État civil – divorcé(e)

☐ État civil – séparé(e) légalement

☐ État civil – en union de fait

☐ État civil – célibataire

Identité vérifiée par (membre du personnel) · Personnel

Si la personne décédée était célibataire, passer la section sur le conjoint ou la conjointe et poursuivre à la section suivante.

Les coordonnées servent uniquement aux arrangements funéraires et aux formalités administratives nécessaires.

Renseignements sur la personne déclarante, s’il ne s’agit pas du conjoint ou de la conjointe

Remplir cette fiche avec le contrat ci-joint.

Vérifier l’identité par un moyen sécurisé. Éviter de conserver des renseignements d’identification superflus.

Précisez le fondement de votre pouvoir de donner des directives et joignez les pièces justificatives pertinentes.

Renseignements sur le déclarant s’il n’est pas le conjoint

Nom de famille

Nom de famille à la naissance

Prénom

☐ Sexe – féminin

☐ Sexe – masculin

Lien avec la personne décédée

Date de naissance

Adresse

Complément d’adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Courriel

Nom de famille du père

Prénom du père

Nom de famille de la mère à la naissance

Prénom de la mère

Nom d’une autre personne à joindre

Téléphone de l’autre personne à joindre

Identité vérifiée par (membre du personnel) · Personnel

Qualité et instructions du déclarant

Qualité autorisant le déclarant à donner des instructions et pièces justificatives

Instructions particulières

Signature du déclarant confirmant les renseignements

Date de la déclaration

Renseignements sur la personne déclarante, s’il ne s’agit pas du conjoint ou de la conjointe

La personne déclarante confirme que les renseignements fournis sont exacts au meilleur de sa connaissance. Elle doit signaler toute volonté contradictoire, toute opposition familiale ou toute ordonnance judiciaire avant le début des services. Le lien de parenté ne suffit pas à établir le pouvoir de donner des directives.

Fournissez, selon le cas, les volontés pertinentes, une autorisation écrite, les consentements des héritiers ou les ordonnances judiciaires. Le personnel vérifie l’identité par un moyen sécurisé. N’envoyez pas de pièces d’identité non caviardées par courriel ordinaire.

Lavage rituel, inhumation et transport du corps

Remplir cette fiche avec le contrat ci-joint.

Toilette rituelle

Lieu de la toilette rituelle

Nom de la mosquée

Adresse

Ville

Province

Code postal

Date de la toilette rituelle

Heure de la toilette rituelle

Personne à joindre

Téléphone de la personne à joindre

Courriel de la personne à joindre

Inhumation et cimetière

Personne responsable des arrangements

Nom du cimetière

Adresse

Ville

Province

Code postal

Date de l’inhumation

Heure de l’inhumation

Section du cimetière

Lot de sépulture

Titulaire du lot

☐ Monument déjà installé – oui

☐ Monument déjà installé – non

Lavage rituel, inhumation et transport du corps

Destinataire de la dépouille à l’étranger

Nom de famille

Prénom

Adresse

Ville

Province

Pays

Code postal

Téléphone

Courriel

Destination du transfert

Nom de l’aéroport de destination

Code de l’aéroport de destination

Ville

Province

Pays

Langue à destination

☐ Passeport reçu · Personnel

Transfert et effets personnels

Référence du registre d’identification et de transfert · Personnel

Référence de l’inventaire des effets personnels · Personnel

Nom du membre du personnel ayant reçu le transfert, date et heure · Personnel

Pour le transfert du corps et des effets personnels, remplir le registre d’inventaire et de transfert associé au dossier.

Contrat de services funéraires et de sépulture

À conclure uniquement après le décès. A. Parties et identification.

Parties au contrat de services funéraires et de sépulture

Numéro du contrat · Personnel

Date de signature du contrat · Personnel

Adresse du lieu de signature du contrat · Personnel

Nom complet de la personne décédée

Dernière adresse de la personne décédée

Date du décès

Référence du dossier de renseignements · Personnel

Nom du client qui s’engage à payer

Adresse complète du client

Téléphone du client

Courriel du client

Nom légal exact du prestataire de services funéraires · Personnel

Azzahra International Foundation Inc.

Adresse du prestataire de services · Personnel

3642 Fleury Street East, Montréal-Nord, QC H1H 2S4

Numéro d’entreprise du Québec (NEQ) · Personnel

Numéro du permis de services funéraires · Personnel

Nom et adresse du représentant du prestataire · Personnel

Nom légal exact de l’exploitant du cimetière Hamza · Personnel

Adresse du cimetière ou de son exploitant · Personnel

1101 Mnt Masson, Laval, QC

Vérifier les dénominations légales, les permis et les pouvoirs des parties. Chaque partie répond des obligations qu’elle accepte. Tous les droits prévus par la loi demeurent intacts.

Biens, services et paiement

B. Prix convenus en dollars canadiens.

Inscrire le prix de chaque élément, ou 0 s’il n’est pas commandé. Consigner les quantités, les distances, les modèles et les dates de livraison dans une annexe signée. Aucun prix ne doit rester indéterminé.

Biens, services et prix en dollars canadiens

Référence de l’annexe détaillée ou du devis accepté · Personnel

Prise en charge et transport de la dépouille (Service · S) · Personnel

Linceul ou cercueil (préciser le modèle) (Bien · G) · Personnel

Préparation et habillage de la dépouille (Service · S) · Personnel

Soins d’hygiène de la dépouille (Service · S) · Personnel

Embaumement (Service · S) · Personnel

Toilette rituelle et prière funéraire (Service · S) · Personnel

Coordination et déclaration du décès (Service · S) · Personnel

Droit de sépulture – concession au cimetière (Droit · R) · Personnel

Ouverture et fermeture de la fosse (Service · S) · Personnel

Monument (dimensions et inscription approuvées) (Bien · G) · Personnel

Installation et fondation du monument (Service · S) · Personnel

Entretien payé aux termes du présent contrat (Service · S) · Personnel

Transport (Service · S) · Personnel

Utilisation de la salle du cimetière (Service · S) · Personnel

Utilisation de la mosquée pour le rassemblement de la Fatiha (Service · S) · Personnel

Autres biens (à préciser dans l’annexe) (Bien · G) · Personnel

Autres services (à préciser dans l’annexe) (Service · S) · Personnel

Total des biens (G) · Personnel

Total des services (S) · Personnel

Total du droit de sépulture (R) · Personnel

Taxe sur les produits et services (TPS) · Personnel

Taxe de vente du Québec (TVQ) · Personnel

Prix total du contrat · Personnel

Acompte reçu (date à l’annexe) · Personnel

Solde dû · Personnel

Date d’échéance du solde · Personnel

Mode de paiement · Personnel

Joindre tout échéancier de paiement et le détail des frais de tiers. Les prestations publiques et les assurances ne garantissent pas le paiement. Les frais annuels à venir sont précisés à la section C.

Concession et conditions

C. Cimetière Hamza et exécution des services.

La concession porte sur un emplacement de 100 cm sur 200 cm pour une durée de cinquante (50) ans. L’exploitant confirme le nombre d’inhumations indiqué sur cette page. La concession confère un droit d’usage sans transfert de propriété du terrain. Toute modification exige une entente écrite.

Les frais d’entretien annuels s’élèvent à 100 $ CA. Préciser les taxes applicables, leur inclusion ou non dans ce montant, les années couvertes, la date d’échéance et les sommes prépayées afin d’éviter une double facturation. Aucun droit de majoration unilatérale du prix n’est accordé.

Concession et conditions

Section et lot · Personnel

Nom du titulaire du droit de sépulture · Personnel

Date de début de la concession · Personnel

Date de fin de la concession · Personnel

Nombre d’inhumations permises · Personnel

Référence de la concession ou du plan · Personnel

☐ Entretien prépayé inclus à la section B · Personnel

☐ Entretien annuel facturé séparément · Personnel

Années couvertes, échéance, taxes et étendue de l’entretien ou référence à l’annexe · Personnel

1. Règlement et travaux. Remettre le règlement daté du cimetière avant la signature. Tout monument, toute inscription, toute modification, tout choix d’entrepreneur ou tous travaux sur la tombe nécessitent l’autorisation écrite et la supervision du cimetière. Le client approuve par écrit le texte et le dessin du monument avant sa fabrication.

2. Renouvellement et transfert. Le titulaire tient ses coordonnées à jour. Le renouvellement ou le transfert exige le pouvoir légal nécessaire et une entente écrite. L’expiration de la concession ou des frais impayés n’autorisent ni l’exhumation automatique ni la réutilisation illégale de l’emplacement.

3. Autorisations et délais. L’inhumation, le lavage et le transport sont assujettis aux documents et permis requis, aux directives du coroner, aux règles sanitaires et aux conditions de sécurité. Des événements échappant raisonnablement au contrôle des prestataires peuvent modifier les délais prévus. Les prestataires doivent en informer la personne autorisée et atténuer les effets du retard.

4. Modifications et annulation. Un avenant signé désigne le présent contrat et précise les changements touchant les biens, les services, les prix, les taxes et les dates de paiement. L’annulation et les remboursements s’effectuent conformément à la loi, avec un décompte des travaux exécutés et des frais légalement exigibles. Aucun acompte n’est automatiquement non remboursable.

5. Responsabilité et recours. Chaque partie demeure responsable en vertu de la loi, notamment de sa propre faute et des personnes dont elle répond légalement. Le contrat ne prévoit aucune décharge générale, aucune renonciation aux recours prévus par la loi ni aucune exclusion du préjudice corporel ou moral. Le droit québécois et ses règles impératives s’appliquent.

Déclarations et signatures

D. Pouvoir de donner des directives, confidentialité et acceptation.

La personne autorisée confirme que les renseignements sont exacts à sa connaissance. Elle divulgue les volontés connues de la personne décédée ainsi que toute opposition ou ordonnance et confirme son pouvoir d'approuver uniquement les services décrits. Tout changement doit être signalé. Si ce pouvoir est incertain ou contesté, les actes en litige peuvent être suspendus, sous réserve des obligations légales, jusqu'à la réception de justificatifs suffisants ou d'une décision judiciaire.

Les renseignements nécessaires servent à l'exécution du contrat et aux formalités légales. L'accès et la communication sont limités aux personnes et aux organismes concernés. La publication d'un avis, d'une photo ou de renseignements familiaux exige une autorisation distincte. Pour toute demande d'accès ou de rectification ou toute question de confidentialité, joindre la Fondation au (514) 727-6666. L'avis de confidentialité remis précise l'identité de la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

Le client s'engage à payer conformément à la section B. S'il agit uniquement à titre de représentant de la succession, le débiteur et l'étendue des pouvoirs du représentant doivent être précisés dans une annexe signée avant la conclusion du contrat. Les prestations publiques et les assurances ne se substituent pas à cet engagement.

Les fiches de renseignements remplies et les annexes signées font partie du contrat. Chaque partie conserve un exemplaire signé.

Renseignements exigés par la Loi sur les arrangements de services funéraires et de sépulture. Le vendeur doit mettre à la disposition du public, en tout temps et dans chacun de ses établissements, une liste à jour du prix de chaque bien et de chaque service qu'il offre.

Déclarations et signatures

Personne habilitée à donner les instructions, si elle diffère du client

Qualité, preuve d'autorité, volontés de la personne décédée et consentements joints

☐ Preuve du registre des arrangements préalables remise avant la conclusion du contrat · Personnel

☐ Règlements, avis de confidentialité et annexes remis · Personnel

Signature du client et date

Signature de la personne habilitée et date

Signature du prestataire de services et date · Personnel

Signature du représentant du cimetière et date · Personnel